



**FRAPPEZ
FORT.
REJOIGNEZ
LA MASSE.**

Président
Section locale 9

**FRANÇOIS
PATRY**



En cette année de maraudage, exercice parfaitement démocratique, les travailleurs et travailleuses de la construction ont la possibilité de choisir leur syndicat. Cette période nous permet de réfléchir sur les actions faites par notre syndicat et l'orientation future que l'on désire prendre ensemble.

Le Local 9 a toujours été actif pour bien représenter nos membres auprès des employeurs, de la CCQ, de la CNESST et du gouvernement. On n'a jamais reculé face à l'ampleur des défis à surmonter.

Notre équipe est présente dans toutes les régions du Québec. On est intervenu afin de protéger nos membres face à des employeurs ne respectant pas les conventions collectives. On a aussi déposé des griefs ou des plaintes à la CCQ afin que nos membres puissent recevoir leur dû.

On est intervenu à plusieurs reprises en santé et sécurité du travail lorsque des employeurs ne prenaient aucune mesure de prévention afin de protéger l'intégrité physique des travailleurs et travailleuses. On a coordonné et incité les travailleurs et travailleuses à faire des droits de refus, à déposer des plaintes à la CNESST et finalement nous avons assuré le suivi de ces dossiers.

On a fait un excellent travail et nous continuerons à le faire dans l'avenir. D'autres grands défis arrivent. Les négociations des conventions collectives prévues l'an prochain, où on veut rattraper l'écart salarial dans le secteur résidentiel ainsi que les inégalités

existantes entre les charpentiers-menuisiers, charpentières-menuisières et d'autres métiers comme plombier ou électricien.

En collaboration, avec la FTQ-Construction, on demande au gouvernement provincial de modifier la Loi R-20 afin que les syndicats puissent greffer tous les articles de nos conventions collectives, comme cela est permis dans les autres industries. Présentement, seulement une infime partie de nos conventions collectives est greffable tandis que pour l'autre partie nous devons faire des plaintes à la CCQ qui, malheureusement, ne prend pas toujours en compte les meilleurs intérêts des travailleurs et travailleuses. Prenons le contrôle de nos conventions collectives. Ensemble, on pourra faire respecter tout ce qui y est écrit.

Plusieurs autres revendications sont prévues, d'ailleurs on vous en fait part tout au long de ce journal. Nos demandes dérangeant et dérangeront bien entendu.

C'est pourquoi, nous avons besoin du plus grand nombre de charpentiers-menuisiers, charpentières-menuisières afin de nous donner un **RAPPORT DE FORCE** pour contraindre les employeurs et le gouvernement à écouter nos revendications.

Joignez-vous à la **MASSE**, joignez le **Local 9**, joignez la **FTQ-Construction**.

François Patry

Directeur Adjoint
Provincial
Section locale 9

**ALEXANDRE
RICARD**



Le maraudage, « kessé que ça donne »? Tout au long du mois de mai, tous les syndicats seront présents, visibles, en maraudage.

En période de maraudage, plusieurs distribuent habituellement des objets promotionnels. Évidemment, on aime porter nos couleurs et démontrer notre fierté à faire partie de la plus grosse association de charpentiers-menuisiers et charpentières-menuisières du Québec. Pandémie oblige, cette année, nous devons nous adapter. Nous ne pourrons pas vous distribuer dès maintenant ce que nous avons préparé pour vous. Rassurez-vous, ce n'est que partie remise.

Au-delà des objets promos, pour le Local 9, le maraudage est le moment de se préparer pour les prochaines négociations. Nous passons présentement à travers une crise sans précédent au Québec et à travers le monde. Malgré tous les côtés négatifs de cette pandémie, une chose est à retenir : c'est ensemble qu'on va réussir à passer au travers. Pour nos négociations de conventions collectives, il faut maintenant appliquer cet apprentissage.

C'est le moment pour vous de choisir comment vous allez faire valoir vos droits, faire des gains sur ce qui vous tient à cœur pour les prochaines années. Ce n'est pas qu'un simple vote, pas qu'un simple calcul de la cotisation. Il faut penser à la force du nombre. Au terme du maraudage, chacun des syndicats représentera un certain pourcentage d'entre vous, un pourcentage de notre industrie. Plus un syndicat en ressortira avec un pourcentage élevé, plus sa voix sera entendue et respectée.

À la table des négociations, il est important d'y avoir un rapport de force à la hauteur de ce que vous méritez. Avançons au lieu de faire du surplace, démontrons notre pouvoir aux associations patronales avant la période de négociation pour éviter une grève qui n'est souhaitée par personne. Ensemble, donnons-nous le moyen d'exiger des négos de bonne foi et équitables.

Au moment d'écrire ces lignes, nous représentons 44% de tous les charpentiers-menuisiers et charpentières-menuisières du Québec et on tient à remercier nos membres pour leur confiance. Nous avons cette force du nombre, on est la masse. Cette masse, elle nous a permis de représenter fièrement nos membres dans les dernières années. Ce que nous visons, c'est de toujours pouvoir faire mieux et d'aller plus loin.

L'amour du bois, le travail physique, le plaisir de bâtir le Québec de demain sont des points en commun qui nous rassemblent au Local 9. C'est en étant ensemble, charpentiers-menuisiers et charpentières-menuisières dans le même syndicat, qu'on obtiendra notre juste part à la prochaine négociation.

Choisir le Local 9 c'est choisir le meilleur service et la meilleure représentation mobilisatrice pour faire respecter vos droits face aux associations patronales, face à la CCQ et face au gouvernement. **Frappez fort en rejoignant le Local 9 pour les négos en 2021.**

Alexandre Ricard

Avocat
Section locale 9

**Me ANTOINE
BERTHELOT**



Chers membres,

La plupart d'entre vous êtes déjà au courant que je suis votre avocat et que je travaille au service exclusif de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, Section locale 9, depuis plus de neuf ans maintenant.

Je suis chargé de vous représenter dans tous les dossiers qui concernent vos relations de travail. À ce titre, je représente et défends vos intérêts dans plusieurs domaines. Je traite vos accidents de travail, vos maladies professionnelles, vos griefs, vos différends avec l'assurance-emploi, sans oublier vos différends avec la Commission de la construction du Québec, incluant la Médic Construction. Je suis également un soutien pour vous dans plusieurs autres aspects de votre vie.

En étant partie intégrante de votre syndicat, cela me permet de connaître les problèmes touchant les charpentiers-menuisiers et les charpentiers-menuisiers et de travailler à faire changer les choses pour améliorer le sort de votre métier. J'ai été en mesure de développer une solide réputation et de bonnes relations avec les différents intervenants de notre industrie, ce qui permet de faire avancer plus rapidement vos intérêts en parlant aux bonnes ressources. C'est le bénéfice d'avoir un avocat à l'intérieur même de votre syndicat.

D'autre part, en étant le procureur représentant le plus grand nombre de charpentiers-menuisiers et de charpentiers-menuisiers de la province devant les différents tribunaux, j'ai acquis une grande expérience ainsi qu'une connaissance approfondie de votre métier, des tâches qui sont reliées à votre travail et des potentiels problèmes de santé qui vous touchent. Je travaille donc à faire reconnaître

ces maladies et ces diagnostics qui sont propres au métier de charpentier-menuisier. Il s'agit là d'un avantage considérable pour les membres de notre syndicat.

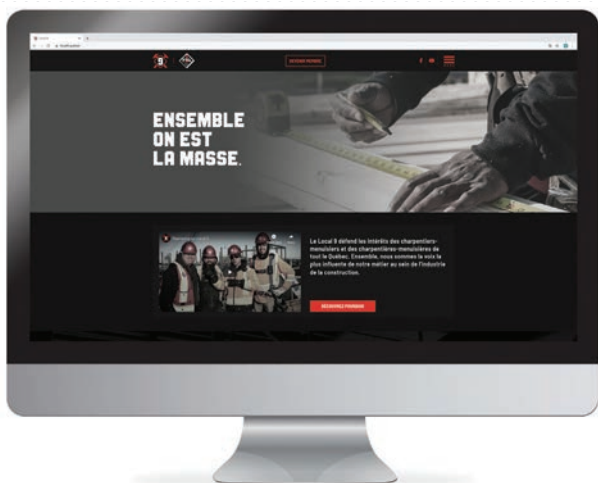
Par ailleurs, le fait d'avoir un avocat à l'intérieur de votre syndicat vous donne droit à des privilèges indéniables, comme celui d'obtenir des réponses à vos questions d'ordre juridique plus rapidement, à des représentants syndicaux mieux formés pour répondre à vos besoins et tout le soutien juridique nécessaire pour être en mesure de bien défendre vos droits. De plus, vous êtes en mesure de recevoir un service personnalisé et humain. Au Local 9, vous aurez la réelle impression d'être un membre de la famille.

Je tiens à vous dire qu'il s'agit pour moi d'un privilège de pouvoir vous représenter depuis autant d'années et de la confiance qui m'a été accordée par près de deux mille (2000) d'entre vous pour défendre vos intérêts. Je suis convaincu que ma passion au service de votre syndicat est un atout majeur pour vous et peu de syndicats dans notre industrie peuvent se vanter d'offrir un tel service à ses membres.

Finalement, même en cette période de pandémie, vos représentants et moi-même sommes présents pour répondre à vos questions et vous aider. Nous profitons de l'occasion pour vous dire de demeurer prudents et de respecter les consignes sanitaires. Nous voulons que vous soyez en santé.

Au plaisir de continuer à défendre vos intérêts et vos droits avec passion !

Me Antoine Berthelot



NOUS AVONS UN NOUVEAU SITE WEB!

Nous avons récemment lancé un nouveau site Web, toujours au local9.quebec. Ce site se veut une plaque tournante de l'industrie de la construction au Québec. On voulait vous donner un nouvel outil simple à utiliser, polyvalent et qui vous rendrait la vie plus facile.

On y trouve une section entière dédiée aux différentes façons d'intégrer l'industrie de la construction. Vous trouverez vos formulaires pour vos réclamations, demandes d'attestation, informations sur la Médic et plus encore dans notre section La Paperasse. Vous trouverez aussi toute l'information nécessaire pour contacter vos représentants et nos bureaux régionaux. C'est une mine d'or de renseignements qui vous seront utiles tout au long de votre carrière.

LE LOCAL 9 DANS VOS OREILLES!

Nous lançons une série de podcasts sur nos histoires de chantiers, de rencontres avec nos membres et des interventions de nos représentants sur le terrain. Vous pourrez écouter ces histoires sur notre page Facebook ainsi que sur notre site Web.

Au Local 9, c'est important pour nous de garder un contact privilégié avec nos membres.

Nous avons fait des milliers d'appels auprès de nos membres au cours des dernières semaines pour répondre à leurs questions, apporter un soutien et donner plus d'informations sur leurs ressources en ces temps de COVID-19.

Nous avons lancé notre nouveau site Web qui représente un outil de plus pour garder nos membres informés.

Nous avons une page Facebook pour le Local 9, ainsi que des groupes privés régionaux qui donnent des nouvelles locales aux membres où qu'ils soient au Québec.

Nous envoyons fréquemment des infolettres à nos membres par courriel. Pour vous inscrire, visitez notre site Web : local9.quebec

UN AVANTAGE CERTAIN

Faire le choix de se joindre au Local 9, c'est de choisir un syndicat qui offre bon nombre d'avantages et un de ceux-là est le fonds mortuaire.

C'est quoi le fonds mortuaire ?

Ça peut ressembler à une assurance vie même si ça n'en est pas une. Cela signifie qu'à votre décès, votre succession recevra la moitié de vos cotisations syndicales payées jusqu'à concurrence de 10,000\$ en plus d'un montant de 1,000\$. Et si votre conjoint-e décède, vous recevrez un montant de 500\$. On est les seuls à offrir ce service aux charpentiers-menuisiers et charpentières- menuisières du Québec.

Donc, un membre qui aurait payé par exemple 6,000\$ de cotisations syndicales, sa succession recevra un montant de 3,000\$ plus 1,000\$ pour le montant de base, pour un total de 4,000\$.

Sa raison d'être est d'offrir à tous ses membres les meilleurs services qui soient et le bien-être auquel ils ont droit. Et le fonds mortuaire est un avantage parmi tant d'autres !

Choisir le Local 9, c'est choisir un syndicat qui redonne à ses membres.

Membres du Local 9, si vous désirez vérifier l'état de votre dossier, vous n'avez qu'à communiquer avec votre bureau régional.

LA COTISATION SYNDICALE, DÉPENSE OU INVESTISSEMENT?

Il y a deux façons de voir la cotisation syndicale. Beaucoup la considère comme une dépense inutile, puisqu'ils ne savent pas réellement les impacts du syndicat ou son potentiel s'il regroupe plusieurs membres qui peuvent se mobiliser vers un seul objectif.

On peut voir ça d'une autre façon. Si on voyait la cotisation syndicale comme un investissement?

Avec le rapport de force qui a été construit au fil des années, nous avons collectivement obtenu dans le secteur institutionnel et commercial des avantages en plus de notre salaire. Pour nos assurances collectives l'employeur paye 2,27\$/h, pour le fonds de pension 4,235\$/h, pour l'équipement de sécurité 0,75\$/h, pour les vacances 5,30\$/h (13% du salaire 40,78\$/h). Notez que pour le résidentiel et le génie civil les montants prévus varient.

Par exemple, un menuisier avec expérience qui travaille dans la rénovation non assujettie, donc en étant pas syndiqué (une jobine), va réussir à avoir entre 25\$ et 40\$ de l'heure...mais sans rien d'autre. Dans l'industrie de la construction, en étant syndiqué, pour environ un 20\$ par semaine pour un compagnon et environ 13\$ par semaine pour un apprenti 1ère année, on a un retour sur l'investissement de 502,20\$ sur sa semaine de 40 heures ($2,27 + 4,235 + 0,75 + 5,30 = 12,555\$ \times 40\text{h/semaine}$). Et ce, en plus du salaire!

Cette logique tient si on maintient et on améliore le rapport de force. Par contre, si on se divise, la constante amélioration de ces bénéfices est mise en péril. En se tenant ensemble, on peut se donner les meilleures conditions au sein de l'industrie.

N'est-ce pas un bon investissement? Si on veut le maintenir et même l'augmenter, il faut être fort, il faut être regroupé. **ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.**



UN INVESTISSEMENT, LA PREUVE!

Votre cotisation du Local 9 vous donne :

- Un investissement pour l'amélioration de vos conditions de travail.
- Une déduction d'impôt jusqu'à 25% du montant total versé en cotisations à la fin de l'année sur votre relevé d'emploi (T4).
- Des avantages sociaux en masse!
- Une couverture en assurance-vie équivalente à 50% des cotisations versées jusqu'à un montant de 10 000\$ pouvant être maintenue à la retraite (**pour plus de détails, voir notre article sur le fonds mortuaire!**)
- Une organisation déjà établie dans tous les coins du Québec.
- Une équipe de charpentiers-menuisiers qui est dévouée à représenter exclusivement des charpentiers-menuisiers.
- Un service personnalisé à travers le Québec
- Une section locale de charpentiers-menuisiers et de charpentières-menuisières affiliée au plus gros syndicat de l'industrie de la construction. La FTQ-Construction réunit près de 80 000 membres et a un taux de représentativité de 44%.
- Faire partie d'une organisation qui a la capacité de faire des gains avec la force du nombre devant les associations patronales, la CCQ et le gouvernement.

INVESTIS POUR TON FUTUR.

**GARDE LE
LOCAL 9
DANS TON
COFFRE À
OUTILS!**



POURQUOI UN RAPPORT DE FORCE?

On en parle souvent. Notamment en période de négociations, c'est important d'avoir un bon rapport de force! Mais pourquoi ?

Pour bien le saisir, il faut comprendre dans quelle économie on évolue et quels acteurs tirent avantage de ce système. En résumé, notre industrie tient sur une relation d'affaires entre un donneur d'ouvrage (client) et un entrepreneur général. L'un a besoin de se faire construire un bâtiment, l'autre exécute le contrat moyennant un profit. Le donneur d'ouvrage possède les fonds nécessaires à la réalisation du contrat, il sait combien il est prêt à payer mais il n'a pas la capacité et les connaissances pour le réaliser, c'est là que l'entrepreneur entre en jeu.

L'entrepreneur prendra une marge de profit pour le temps et l'énergie qu'il consacrera à la réalisation du contrat, il veut bien entendu dégager un maximum de profits. Il embauchera forcément la main d'œuvre la plus compétente possible en la payant le moins possible dans l'optique de faire...le plus d'argent possible.

Le travailleur lui, n'a ni les fonds du client, ni l'expertise de l'entrepreneur, mais il possède une compétence (valeur) qui va profiter aux deux autres.

Le travailleur se verra offrir un salaire par l'entrepreneur, basé sur ce que ce dernier est prêt à payer (dans un idéal, le moins possible). Le travailleur peut refuser ou accepter, mais refuser reviendrait à avoir de la difficulté à répondre à ses besoins de base, il tentera donc de négocier. Sa capacité à négocier à la hausse sera très faible s'il est seul devant l'employeur (ce dernier le sait), mais le fait est qu'il ne sera pas le seul à être embauché par l'entrepreneur pour réaliser la tâche

demandée. Donc, si tous les travailleurs ayant la même compétence se rallient à lui, leur pouvoir de négociation deviendra grand!

Les travailleurs et l'employeur négocieront alors une autre forme de contrat; une convention collective. La convention leur permettra de s'entendre avec leur patron sur l'horaire, le salaire, les conditions de travail...ce qui permettra aux travailleurs de bien vivre et à l'entrepreneur de faire quand même du bon profit.



La principale motivation de l'entrepreneur demeurant de faire le plus de profits possibles, il va tenter diverses approches pour récupérer une partie de l'argent qu'il a « perdu » en négociant avec les travailleurs; dont la plus vieille et la plus efficace des techniques, diviser pour mieux régner.

Si la division est créée au sein des travailleurs, le pouvoir de négociation redevient faible et l'entrepreneur en est bien conscient...

Malgré les divisions endossées par la loi, les divisions par secteur de l'industrie et les sous divisions présentes dans certains secteurs (ex : résidentiel lourd et léger), malgré la sous-traitance à outrance et la compétition malsaine entre les travailleurs, malgré la pression des patrons qui se servent de leur influence pour faire passer les gars et les filles de la construction pour des petits bourgeois en cap d'acier beaucoup trop cher payés pour leur scolarité, qui exploitent de pauvres entrepreneurs qui peinent à faire plus de profit.

On se doit de devenir une masse, une masse qui ne cèdera pas sous la pression parce qu'elle sait ce que vaut sa compétence! C'est ensemble qu'on est LA MASSE!

UN SERVICE PERSONNALISÉ PARTOUT AU QUÉBEC



François LONGTIN
Directeur adjoint



Stéphane PAYETTE
Directeur adjoint



Johnathan
BARIL



Martin
BLUTEAU



Frédéric
CAMBRINI



Réjean
CHALIFOUX



Cédéric
DÉRASPE



Marcel
DUCHESNE



Roger
FRIOLET



Guillaume
GAUDREAU-T-JEAN



Emmanuel
LACOSTE



Christian
LACROIX



Sabin
LAPOINTE



Marcel Jr
LAURIN



Raphaël
LAVOIE



Gino
LOISEL



Maxime
MACOCCO



François
MOULIN



Kevin
NOEL



Steve
NOËL



Jean-Sébastien
PORLIER



Paul
SÉVIGNY



Martin
ST-PIERRE



Guillaume
TESSIER



Nicolas
TRUDEL

Avec 18 bureaux régionaux
et une équipe de 25 représentants
sur le terrain, on est là pour
nos membres où qu'ils soient !

VOTEZ
FTQ-CONSTRUCTION
du 1^{er} au 20 juin

LE LOCAL 9, LA VOIX LA PLUS INFLUENTE DE NOTRE MÉTIER AU SEIN DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.

Plus on accueille de membres, plus on a de poids pour faire valoir nos droits. Ensemble, on a les outils les plus efficaces pour se protéger, s'entraider et se soutenir.

On a une force de frappe à travers le Québec avec plus de 120 représentants de la FTQ-Construction, dont 25 issus du Local 9. Ensemble, on peut se donner le rapport de force qu'on mérite pour les charpentiers-menuisiers et les charpentières-menuisières.

VOTEZ

FTQ-CONSTRUCTION

du 1^{er} au 20 juin





**FRAPPEZ
FORT.
REJOIGNEZ
LA MASSE.**

NOS BUREAUX

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL

9100, Métropolitain Est,
Montréal, Qc, H1K 4L2

T : (514) 374-5871

F : (514) 374-8800

DIRECTION :

François Patry, président

Alexandre Ricard, directeur adjoint provincial

François Longtin, directeur adjoint

Stéphane Payette, directeur adjoint

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2400,
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 2P7

T : (819) 762-4515

F : (819) 762-9506

REPRÉSENTANT : Martin Bluteau

BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE

2, rue St-Germain Est, bureau 609,
Rimouski, Qc, G5L 8T7

T : (418) 723-2717

F : (418) 723-6466

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

BOIS-FRANCS

2940, boul. Lemire, bureau 10
Drummondville, Qc, J2B 7J6

T : (819) 850-5315

F : (819) 850-3071

REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne

BROSSARD (sur rendez-vous seulement)

4805, boul. Lapinière, bureau 6200,
Brossard, Qc, J4Z 0G2

T : (514) 374-5871

F : (450) 926-6204

REPRÉSENTANT : Marcel Jr Laurin

REPRÉSENTANTS :

Frédéric Cambrini

Réjean Chalifoux

Cédéric Deraspe

Roger Friolet

Emmanuel Lacoste

Marcel Jr Laurin

Maxime Macocco

Martin St-Pierre

CÔTE-NORD

8, rue Père-Divet,
Sept-Îles, Qc, G4R 3N2

T : (418) 968-3008

F : (418) 968-2331

REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier

ESTRIE

2144 rue King Ouest, bureau 150,
Sherbrooke, Qc, J1J 2E8

T : (819) 563-3161

F : (819) 563-0024

REPRÉSENTANT : Paul Sévigny

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

(sur rendez-vous seulement)

350, chemin Principal, bureau 201A,
Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9

T : (418) 723-2717

F : (418) 986-2088

REPRÉSENTANT : Gino Loisel

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL : Hugo Noël

LAURENTIDES

330, rue Parent, 2^e étage,
St-Jérôme, Qc, J7Z 2A2

T : (450) 436-8808

F : (450) 438-5720

REPRÉSENTANT : Raphaël Lavoie

MAURICIE

7080, boul. Marion, bureau 107,
Trois-Rivières, Qc, G9A 6G4

T : (819) 375-9683

F : (819) 691-2398

REPRÉSENTANT : Nicolas Trudel

MONTÉRÉGIE

161, rue St-Jacques,
Granby, Qc, J2G 9A7

T : (450) 777-1030

F : (450) 777-4319

REPRÉSENTANT : Steve Noël

OUTAOUAIS

219, boul. Maloney Ouest, bureau 3,
Gatineau, Qc, J8P 3V9

T : (819) 772-0237

F : (819) 772-0517

REPRÉSENTANT : Johnathan Baril

QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins, bureau 265,
Québec, Qc, G2J 1N3

T : (418) 628-9299

F : (418) 628-5130

REPRÉSENTANTS :

Jean-Sébastien Porlier

François Moulin

Christian Lacroix

Guillaume Gaudreault-Jean

SAGUENAY / LAC-ST-JEAN

2679, boul. du Royaume, bureau 230,
Jonquières, Qc, G7S 5T1

T : (418) 699-5061

F : (418) 699-6192

REPRÉSENTANT : Sabin Lapointe

SAINT-GEORGES DE BEAUCE

(mardi pm ou sur rendez-vous)

11215, 1^{re} Avenue,
Saint-Georges de Beauce, Qc, G5Y 1S4

T : (418) 628-9299

F : (418) 628-5130

REPRÉSENTANT : Jean-Sébastien Porlier

SOREL

71, rue de Ramezay, Local 308A
Sorel-Tracy, Qc J3P 3Z1

T : (514) 374-5871

F : (514) 374-8800

REPRÉSENTANT : Réjean Chalifoux

TERREBONNE

(sur rendez-vous seulement)

3455, Boul. De la Pinière, bureau 203,
Terrebonne, Qc, J6X 0A1

T : (514) 374-5871

F : (450) 312-0327

REPRÉSENTANT : Guy Blais (Kevin Noel)

THETFORD MINES

(sur rendez-vous seulement)

733, boul. Frontenac, bureau 200
Thetford Mines, Qc, G6G 7X9

T : (581) 333-0101

F : (819) 850-3071

REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne



**LE SYNDICAT DES
CHARPENTERS-MENUISIERS
ET DES CHARPENTIERES-
MENUISIÈRES LE PLUS
INFLUENT AU QUÉBEC.**

On sait que c'est grâce à nos membres que le Local 9 est ce qu'il est aujourd'hui. Pour souligner l'implication de nos membres, nous avons créé en 2013 un programme pour les remercier de leur fidélité. Voici quelques photos des remises de montre, soulignant 25 ans d'ancienneté avec la Fraternité.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE!

25 ANS de fidélité



SSQ
assurance

L'esprit collectif

Vous gagnez à changer pour SSQ Assurance

En tant que membre de la Fraternité nationale des Charpentiers-menusiers, Section locale 9, profitez de :

 **20 %** de rabais en assurance auto

 **15 %** de rabais en assurance habitation

Obtenez 60 \$ de rabais sur chacun de vos contrats en effectuant une soumission en ligne*.

Combinez vos assurances auto et habitation, c'est payant!

Combinez vos assurances et obtenez **gratuitement** le plan **Bien protégé**, qui inclut cinq services d'assistance : routière 24 h, habitation, santé, juridique et vol d'identité.

+ Demandez une soumission
1 866 777-2886 | ssq.ca/groupes/nomdugroupe



*Certains conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer. EPK0NAD_006_FR imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées postconsommation. Merci de recycler après usage.

6570

UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE - DES MEMBRES IMPLIQUÉS

Au Local 9, on trouve que c'est important d'avoir l'opinion de nos membres et qu'ils puissent contribuer à notre prise de décisions. Voici quelques exemples de nos comités et groupes qui vous permettront de vous impliquer auprès de votre local et sur les chantiers.

LES CONSEILS RÉGIONAUX

Plus d'une centaine de charpentiers-menuisiers et de charpentières-menuisières forment les conseils régionaux de toutes les régions du Québec. Ils ont pour mandat de représenter les travailleurs de leur région au sein du Local 9. Ils peuvent soumettre des propositions lors des conseils généraux, qui se tiennent deux fois par année. Ainsi, ils participent activement au processus de décision du Local 9.

LES COMITÉS DES JEUNES

Les comités des jeunes sont la voix des 35 ans et moins au sein du Local 9. Ils sont libres d'exécuter tout projet ayant pour objectif de promouvoir les idéaux des charpentiers-menuisiers et des charpentières-menuisières de cette tranche d'âge. Ils participent à l'intégration des nouveaux membres dans notre section locale.

Autres comités

Au sein du Local 9 plusieurs comités sont créés, tel que le comité d'innovation technologique et de développement durable. Si vous avez une idée de comité, soumettez-le à votre conseil régional!

Les délégués de chantier

Les délégués de chantier sont des travailleurs formés par le Local 9. Ils sont élus par les membres travaillant sur un chantier avec la collaboration du représentant du secteur pour représenter les charpentiers-menuisiers et les charpentières-menuisières sur ce même chantier. Les délégués représentent les travailleurs au comité de santé et sécurité du chantier. Ils s'assurent du respect de la juridiction de notre métier et de la convention collective sur le chantier. Nos délégués travaillent en étroite collaboration avec les représentants du Local 9.

LES REPRÉSENTANTS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Ils sont des travailleurs formés et nommés par la FTQ-Construction pour s'assurer que les lois et règlements en matière de santé et sécurité soient respectées sur les chantiers. Ils inspectent le lieu de travail et doivent déterminer les situations potentiellement dangereuses pour les travailleurs dans le but de faire des recommandations.



LE LOCAL 9, UN VRAI SYNDICAT DE CHARPENTIERS-MENUISIERS

Par définition, un syndicat est un regroupement de travailleurs qui ont des intérêts en commun. Au Québec, il y a deux types de structures syndicales ; industrielle et de métier. Au Local 9, nos membres sont fiers d'être charpentier-menuisier et nous voulons défendre notre métier. C'est pourquoi nous nous sommes dotés d'une structure de métier et défendons fermement notre profession.

Contrairement à la structure industrielle, à la FTQ-Construction, ce n'est pas la centrale qui détermine et reçoit les cotisations mais bien les sections locales indépendantes, dont fait partie le Local 9. **L'argent des charpentiers-menuisiers revient au Local 9 pour défendre seulement les membres de cette profession.**

À l'inverse, la centrale du syndicat industriel doit toujours choisir entre plusieurs métiers, entre autres, lors de conflits de compétence, puisque les cotisations lui reviennent et que c'est elle qui décide qui elle défend. L'argent

des charpentiers-menuisiers peut donc être utilisé pour faire évoluer d'autres métiers au détriment du leur, ce qui est pour nous impensable.

Au Local 9, ce sont des charpentiers-menuisiers qui représentent des charpentiers-menuisiers. Ce sont 27 compagnons motivés et investis qui vous défendent avec conviction dans l'équipe de représentants et de direction. Si notre métier est si polyvalent, c'est entre autres, grâce au Local 9 qui a défendu sans relâche notre profession.

Au fil du temps, nous avons participé à tous les conflits de compétence touchant les charpentiers-menuisiers et sommes aussi présents dans toutes les conférences préparatoires qui pourraient affecter les heures travaillées dans notre profession. Le Local 9 est le chien de garde de notre métier.

Plus les charpentiers-menuisiers seront réunis dans le même syndicat, plus notre profession et nos conditions de travail seront respectées. **Alors, si votre métier est important pour vous, rejoignez la masse et faites partie du syndicat**

de charpentiers-menuisiers le plus influent de l'industrie !



ENSEMBLE, ON SE SERRE LES COUDES : LA COVID-19 ET SES IMPACTS

La situation actuelle avec l'épidémie de COVID-19 aura des impacts certains sur tout le monde : plusieurs ont perdu leur emploi, ont vécu du stress et de l'anxiété en isolement, ont attrapé le virus ou ont connu des personnes qui ont contracté la COVID-19. Pour les travailleurs et travailleuses de l'industrie, les conséquences de cette crise se feront sentir à long terme. Toutefois, au Local 9, on travaille fort pour que ces conséquences soient minimales, notamment sur votre assurance collective. On est resté actifs durant la « pause » pour répondre à vos questions sur le chômage et le PCU dans cette cohue, ainsi que transmettre les inquiétudes et revendications aux gouvernements et autres organismes responsables. On a fait des milliers d'appels pour vous rejoindre.

Dès l'ouverture partielle des chantiers, nos représentants étaient sur le terrain pour s'assurer que les directives de santé et sécurité étaient respectées. Rappelez-vous que nous avons une équipe forte, à travers le Québec. C'est ensemble qu'on se sortira de cette crise.

Mais on veut aussi aller plus loin. Nous avons demandé que les heures perdues à cause de la pause forcée qui a duré plusieurs semaines soient créditées. En demandant que des fonds soient investis dans Médic pour maintenir la couverture de nos travailleurs et nos travailleuses, on peut limiter l'impact négatif sur notre assurance collective à long terme.

C'est la proposition de la FTQ-Construction pour limiter les retombées de la crise sur nos membres.

Mais nous espérons ne pas être seuls dans cette bataille. Nous avons contacté les autres associations syndicales et patronales pour leur faire part de notre idée afin que nous fassions front commun dans cette demande.

Quand on est nombreux, on s'en sort mieux. C'est l'avantage qu'on a d'être ensemble. C'est pourquoi nous devons aussi penser à long terme. Lors des deux dernières négociations, nous n'avons pas pu mettre à jour nos conventions collectives, puisqu'elles se sont terminées en loi spéciale. Cela nous a empêché de moderniser nos ententes de façon à nous protéger face à une situation comme celle que nous avons vécue ces dernières semaines. Pour vraiment améliorer nos conditions de travail et se protéger collectivement, nous devons former une masse de travailleurs et de travailleuses qui ne cèdera pas.

Ensemble, on se protège mieux!



NOS REVENDICATIONS

En se regroupant tous les charpentiers-menuisiers et les charpentières-menuisières ensemble, on s'assure d'avoir un **rapport de force** avec les employeurs, le gouvernement et la CCQ. Nous voulons devenir LE syndicat des charpentiers-menuisiers et des charpentières-menuisières au Québec. Pour ce faire, nous devons devenir majoritaire pour notre métier.

Voici ce qu'on veut revendiquer avec notre rapport de force :

FACE AUX EMPLOYEURS

A) Rattrapage salarial

- Éliminer la différence entre le résidentiel léger et le résidentiel lourd
- Rattrapage par rapport aux autres métiers qui sont eux majoritaires (par exemple : les électriciens ou plombiers)

B) Plus d'argent pour la Médic Construction : ils ont coupé plusieurs choses parce qu'il manque de fonds dans Médic Construction. Si on ne fait rien, dans quelques années, il n'y aura plus rien dedans. Ultimement, nous militons aussi pour une assurance médicament publique et universelle, mais nous ne pouvons attendre. Les coupures, c'est assez!

FACE AU GOUVERNEMENT

C) Grieffer toute la convention : Devenir le principal recours pour défendre toutes nos conventions collectives. Fini les plaintes de salaires interminables gérées par la CCQ. Le grief est la manière la plus rapide d'obtenir le respect de nos convention collectives. Pour ça, ça prend un syndicat fort.

D) Retroactivité : Cesser de perdre de l'argent quand les employeurs étirent les négociations de conventions collectives.

E) Loi anti-briseurs de grève : Au lieu de se chicaner entre travailleurs, avec une loi on s'assure qu'on arrive à une entente avec les employeurs le plus rapidement possible. C'est la meilleure façon d'éviter une grève que personne ne veut.

FACE À LA CCQ

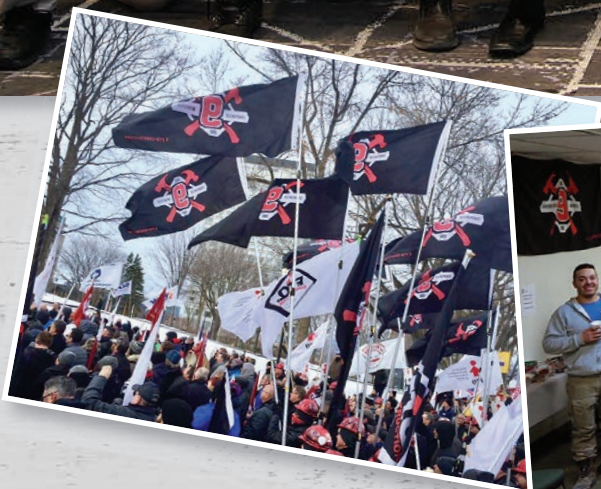
F) Avoir accès au fonds de perfectionnement : Pour mieux former notre monde afin de répondre aux besoins de demain.



AU LOCAL 9, ÇA BOUGE!

Nous organisons fréquemment des activités, assemblées et des rencontres pour nos membres. Pour vous informer des activités à venir dans votre région, contactez votre représentant.





Si vous êtes déjà membre de la FTQ-Construction, vous n'avez pas à compléter votre bulletin de vote.

Si vous n'êtes pas membre, remplissez le bulletin de vote et retournez-le à la CCQ le plus tôt possible.

Besoin d'aide?
Remplissez notre fiche « Devenir membre » sur local9.quebec et quelqu'un de notre équipe se fera un plaisir de vous donner un coup de main!

LA FRATERNITÉ EST LE JOURNAL
publié par la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers.

L'information recueillie dans ce numéro traite des activités depuis le numéro de décembre 2019 et est à jour au 1^{er} mai 2020.

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
Le président et directeur adjoint provincial :
François Patry, Alexandre Ricard;
les représentants de la Fraternité et des membres.

COORDONNATRICE DU JOURNAL
Marianne Côté
Julie Amyot, adjointe administrative

COMMANDITES
Merci à notre commanditaire : SSQ

CRÉDIT PHOTOS
Eric Demers

PRÉPARATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION
Atelier québécois Offset (1998) inc. 450.661.2711
Upperkut 514.593.6363

Tirage : 51 000

Dépôt Légal Bibliothèque Nationale du Québec.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.



VOTEZ

FTQ-CONSTRUCTION

du 1^{er} au 20 juin



T 1 800 465-9791

F 514 374-8800

LOCAL9.QUEBEC

